

CONSEIL DE COMMUNAUTE

24 OCTOBRE 2011

Présents : Jean-Claude DAL-GOBBO, Thérèse LANAUD, Joseph BLANC-GARIN, Martial LANDAIS, André VITTOZ, Joseph VITTUPIER, Jean-Luc AGNELLET, Dorianne JAKKEL, Monique ZURECKI, Michel FLAHAUT, Jean-Yves JOSSERAND, Gilles MAISTRE, Philippe ANGELLOZ-NICOUD, Bruno SONNIER, Gérard GAY-PERRET, Bernard PESSEY, Bernard TENEAU, Maryse FABRE-VAGLIO, Jean-Louis RICхарME, Monique D'ORAZIO, Jean-Bernard CHALLAMEL, Pierre BIBOLLET, Jacques DOUCHET, Danielle MOTTIER, Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ.

Secrétaire de séance : Bernard TENEAU

Excusés-absents : Marie-Françoise BERGER, Christian DEROUSSIN, Christian CHABRIER, Malory BARRACHIN, Yolande THABUIS, Ludovic LEGON, Christian PERRILLAT-BOITEUX, Gérard PERRISSIN-FABERT, Claude COLLOMB-PATTON, Stéphane BESSON, Pascale FRESSOZ.

Pouvoir : Pascale FRESSOZ à Danielle MOTTIER - Malory BARRACHIN à Martial LANDAIS, Marie-Françoise BERGER à Jean-Claude DAL GOBBO, Yolande THABUIS à Gilles MAISTRE,

Délégués en exercice : 37 – Présents : 26- Suffrages exprimés : 30

N° 2011/74 – ENVIRONNEMENT – marché « pont bascule »

Monsieur le Président rappelle le déplacement du « pont bascule » au lieudit « Les Vernaies » à THONES, et présente le résultat de la consultation pour les lots « génie civil » et « fourniture », une soumission reçue par lot.

Lot 1 : terrassement, génie civil : Entreprise BARRACHIN : **27. 889,40 € TTC**

Lot 2 : fourniture et installation du « Pont bascule » : PRECIA MOLEN : **46.255, 30 € TTC**

Le coût étant en dessous de l'estimatif de 2006 (Bonnard et Gardel), M. le Président propose de retenir les deux entreprises.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE M. le Président à signer les marchés avec l'entreprise BARRACHIN et PRECIA MOLEN.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 26/10/2011

N° 2011/75 – ENVIRONNEMENT : achat de terrain à la ville de THONES

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la construction du QUAI DE TRANSFERT des ordures et du BATIMENT TECHNIQUE, la Ville de THONES propose de céder les terrains d'emprise dont elle est propriétaire à la CCVT, pour la somme de 17 € par m², conforme à l'estimation de « France Domaines », pour les surfaces suivantes :

- Pont bascule : 294 m²
- Bâtiment technique : 2425 m²
- Quai de transfert : 3948 m²

Soit un coût total de 17 € X 6667 m² = 113.339 €

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE M. Le Vice-Président à signer l'acte notarié et toutes pièces pour mener à bien ce dossier.

N° 2011/76 – PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT (PLH) – convention provisoire avec la Région

Monsieur le Président présente une convention cadre de partenariat d’anticipation à signer avec la Région pour la mise en œuvre du PLH.

M. le Président précise que dans l’attente de l’accord définitif du PLH, une convention est signée pour un soutien financier de la Région pour une opération de 17 logements réalisée sur la commune de THONES par l’Office Public de l’Habitat. Dans ce cadre une aide de 2000 € par logement sera versée au constructeur pour ce bâtiment construit avec un niveau « basse consommation ».

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE M. le Président à signer une convention par anticipation avec la Région pour la mise en œuvre du PLH.
- PRECISE que la convention définitive interviendra en début d’année 2012, après réception de l’avis de la Préfecture sur le PLH.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 26/10/2011.

2011/77 – POLE D’EXCELLENCE RURAL – attribution marché « communication »

Monsieur le Président rappelle que l’action 8 telle que déposée au titre du PER prévoyait des actions de communications autour du PER et du réseau d’excellence à destination des acteurs socioprofessionnels du territoire et des habitants de zones voisines et des touristes.

Un appel d’offre a été lancé dans l’objectif de trouver un prestataire pour définir :

- Le nom du territoire
- Le code de communication
- Une présentation institutionnelle de la démarche
- Une stratégie de communication sur le réseau d’excellence

Suite à un appel d’offre, 4 offres ont été réceptionnées. L’offre la mieux disante par rapport aux critères de sélections est celle de l’agence Altimax pour un montant de 22 900 € HT.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président à signer le marché avec ALTIMAX pour le montant de 22.900 € ;

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 3/11/2011

N°2011/78 – CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE :

Monsieur le Président rappelle que les actions de la Charte forestière de territoire peuvent être cofinancées dans le cadre du CDRA du bassin annecien.

Monsieur le Président présente deux dossiers de demande de subvention concernant :

- L’animation de la Charte (janvier à juin 2012) qui se concentrera, au-delà des missions habituelles d’animation et de suivi, sur :
 - o la réalisation des schémas de desserte (action 1) ;

- l'accompagnement des communes dans la réalisation de leur projet de chaudières bois (action 5) et la réflexion autour de la création d'une filière bois énergie locale (action 6) ;
- une première réflexion sur la place de la forêt dans la protection contre les risques naturels (action 4).

Dépenses		Recettes		
<i>nombre de jours</i>	<i>coût total</i>	<i>financeurs</i>	<i>taux</i>	<i>montant</i>
30 j (30 % de temps)	5 280,00	CDRA	50 %	2 640,00
		CCVT	50 %	2 640,00

- L'organisation de la 5^{ème} biennale « Au fil du bois » qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin et dont la thématique fil rouge sera le bois énergie.

Dépenses	Recettes		
	<i>financeurs</i>	<i>taux</i>	<i>montant</i>
6 500 € TTC	CDRA	35 %	2 275 €
	CCVT	65%	4 225 €

Le Conseil de communauté :

- VALIDE les 2 projets explicités ci-dessus,
- PREND ACTE de leurs plans de financement,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE1/12/2011

2011/79 – ASSURANCE : choix d'un cabinet d'experts

Monsieur le Président rappelle la délibération du 12 septembre 2011 décidant de lancer une consultation pour une mission destinée à faire une remise en concurrence de compagnies d'assurance.

Monsieur le Président indique que 6 cabinets ont fait une offre tarifaire et propose de retenir le cabinet AURFASS pour un coût de 1.900 € HT.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président à signer le marché avec le cabinet AURFASS.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 26/10/2011

N° 2011/80 – PERSONNEL INTERCOMMUNAL : modification création de poste

Monsieur le Président rappelle la délibération du 18 juillet 2011 portant création de poste d'un technicien pour le service Urbanisme et environnement (Natura 2000).

Compte tenu du recrutement réalisé, il est nécessaire de modifier la création de poste, et propose de créer un poste de TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} décembre 2011.

Le Conseil de Communauté :

- DECIDE de modifier la création de poste comme indiqué ci-dessus.